



Conseil économique et social

Distr. générale
30 juin 2011
Français
Original : anglais

Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

**Application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples
coloniaux par les institutions spécialisées
et les organismes internationaux associés
à l'Organisation des Nations Unies**

Rapport du Président du Conseil sur les consultations tenues avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

**Informations présentées par les institutions
spécialisées et les autres organismes des Nations Unies
sur leurs activités en ce qui concerne l'application
de la Déclaration**

Additif**

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

1. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a indiqué que trois territoires non autonomes ont le statut de membres associés, à savoir les îles Vierges britanniques (1983), les îles Caïmanes (1999) et Tokélaou (2001). Un processus consultatif a été engagé avec les Bermudes, qui ont manifesté leur intérêt pour le statut de membre associé. L'UNESCO saisit toutes les occasions pour avoir des contacts avec les territoires non autonomes aux niveaux régional, sous-régional et national. Un certain nombre de sites du patrimoine mondial se trouvent dans des territoires non autonomes : la ville historique de St George et les fortifications associées, aux Bermudes (Royaume-Uni de Grande-

* E/2011/100 et Corr. 1.

** Ces renseignements ont été reçus après la publication du rapport principal.



Bretagne et d'Irlande du Nord); lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés (France); et l'île d'Henderson (Pitcairn, Royaume-Uni).

2. S'agissant des Caraïbes, l'UNESCO a, dans le domaine de l'éducation, organisé un atelier régional de renforcement des capacités sur les statistiques de l'éducation, qui s'est tenu en mars 2011 à Kingston. Un certain nombre de participants étaient originaires des territoires non autonomes des îles Vierges britanniques, d'Anguilla, de Montserrat, des îles Caïmanes et des Bermudes.

3. En outre, l'UNESCO, en collaboration avec le secrétariat de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, procède à une évaluation des politiques relatives à l'éducation et à la formation techniques et professionnelles dans les îles des Caraïbes orientales, Anguilla, les îles Vierges britanniques et Montserrat.

4. Dans le domaine de la culture, en juin 2010, l'UNESCO a organisé une réunion sous-régionale à la Grenade sur la diversité culturelle et le patrimoine culturel immatériel. Des représentants des Bermudes, des îles Vierges britanniques, des îles Caïmanes et de Montserrat ont participé à la réunion. Les participants ont adopté un plan d'action 2010-2012 visant à sauvegarder le patrimoine culturel immatériel des Caraïbes et à sensibiliser à l'importance de la culture pour le développement.

5. En outre, en septembre 2010, un atelier sous-régional pour les Caraïbes sur l'application de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel s'est tenu à La Havane. Y ont participé les représentants des îles Vierges britanniques et de 12 pays des Caraïbes. L'atelier a permis d'identifier les besoins de sauvegarde du patrimoine et d'évaluer les progrès accomplis dans l'application du Plan d'action pour les Caraïbes 2004-2014.

6. En ce qui concerne les sciences naturelles, Anguilla, les Bermudes, les îles Vierges britanniques, Montserrat et les îles Turques et Caïques sont des membres actifs du Système d'alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO. En février 2011, les représentants des territoires non autonomes susmentionnés ont pris part à une réunion organisée par l'UNESCO sur le renforcement des activités de coordination touchant à l'observation du niveau de la mer dans les Caraïbes. Durant le mois suivant, un exercice visant à améliorer la préparation aux tsunamis dans les Caraïbes a été mené avec des participants d'Anguilla, des Bermudes, des îles Vierges britanniques, de Montserrat et des îles Turques et Caïques.

7. S'agissant de la région du Pacifique, en 2010 se sont déroulées les consultations relatives aux Tokélaou qui visaient à trouver les meilleurs moyens pour l'UNESCO d'apporter un appui au secteur de l'éducation conformément au plan stratégique national 2010-2015. Les Tokélaou ont manifesté leur intérêt pour l'appui de l'UNESCO dans les secteurs clefs suivants : gestion et direction des écoles; renforcement des capacités au niveau des systèmes d'information éducatifs; développement des ressources pédagogiques en vue d'une éducation en faveur du développement durable; et cours d'alphabétisation pour adultes. En mai 2010, l'UNESCO a prêté un appui à la participation des Tokélaou à une réunion des chefs de systèmes éducatifs de la région du Pacifique, qui s'est tenue à Nadi (Fidji).

8. Par ailleurs, en 2010, l'UNESCO a fourni un appui technique pour l'élaboration de la première politique nationale pour les femmes et le premier plan

d'action national pour les femmes, ainsi que pour l'élaboration d'un projet de politique culturelle nationale des Tokélaou.

9. S'agissant du renforcement des activités d'information, en mai 2010, l'UNESCO, de concert avec d'autres entités des Nations Unies, a conduit un atelier de formation à Suva ayant pour objectif de mieux faire connaître les objectifs du Millénaire pour le développement aux médias de la région du Pacifique, y compris les Tokélaou. L'atelier a visé à appeler l'attention sur les résultats obtenus touchant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à faciliter les progrès dans les domaines où ils avaient été moins nombreux.
